

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST 88-123

Objet

EXPLOITATION DES CHAUFFERIES
& PISCINES.
AVENANT N° 4 Au marché
MONTENAY S.A.

DATE DE CONVOCATION
3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le 10 Novembre

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOS
DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjoints
M. BARBAT, Mlle BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU - Mme CENAC
M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-
REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENOIT
Mme LAFAYE par Me TAP
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEOFFROY

M le DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Société MONTENAY est chargée de l'exploitation et de l'entretien des installations de chauffage central et de production d'eau chaude sanitaire dans divers établissements communaux de la Ville de ROYAN.

Pour cela, elle est titulaire d'un marché M.T. qui lui confie l'ensemble des prestations.

- Fourniture de combustible..... prestation P1
- Conduite et petit entretien. prestation P2
- Grosses réparations prestation P3

Au cours de l'année 1988, une extension des prestations est intervenue pour le Centre d'Hébergement Sportif et il convient d'établir un avenant qui fera apparaître les nouveaux éléments :

- Prestations P1 46.100.00 Fr. H.T.
- Prestations P2 5.000.00 Fr. H.T.
- Prestations P3 7.460.00 Fr. H.T.

./.

Le tableau de décomposition des prix par bâtiments est donc modifié et complété comme suit :

- Contrat fourniture de combustible P1 1.506.039.52 F. H.T.
- Contrat de conduite et de petit entretien P2. 381.215.00 F. H.T.
- Contrat de grosses réparations P3 65.640.00 F. H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

VU le projet d'avenant présenté

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant N° 4 au marché passé le 20 Mai 1985 avec la Sté MONTENAY qui porte le montant des prestations telles que définies dans le tableau de décomposition ci-après à :
 - contrat de fourniture de combustible P1 1.506.039.52 F. H.T.
 - Contrat de conduite et de petit entretien P2..... 381.215.00 F. H.T.
 - Contrat de grosses réparations P3 65.640.00 F. H.T.
- d'inscrire la dépense correspondante au Chapitre 932 du Budget 1988 pour les prestations P1 et P2 et au Chapitre 909 9 Article 232 121 pour les prestations P3.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire

Le Premier Adjoint,





ENTRE LES SOUSSIGNES : LA VILLE DE ROYAN

17205 ROYAN

21 NOV. 1988

Représentée par : Monsieur J. de LIPKOWSKI son Maire
Agissant en vertu d'une délibération
du Conseil Municipal du 10 Novembre
1988

Ci-après désigné : LE CLIENT

D'une part,

Et,

MONTENAY
Société au Capital de
30 477 255 F
Dont le Siège Social est à PARIS
TOUR MIRABEAU - 39 - 43 Quai
André Citroën - 75015 PARIS
Inscrite au Registre du Commerce
de PARIS sous le N° 57 B 4503

Représentée par : Monsieur Aimé CALVIER
Directeur d'Agence
225, rue Malbec
33800 BORDEAUX

Ci-après désigné :

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Handwritten signature or initials.



ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- de définir les redevances P1 (Fourniture de chaleur) P2 (entretien) et P3 (GARANTIE TOTALE),

du :

CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF DE ROYAN

En conséquence, les Articles II "CONSISTANCE DES INSTALLATIONS ", VI "FORME ET CONTENU DES PRIX DU CCTP", l'ANNEXE II de l'avenant n°2 sont complétés comme suit :

C.C.T.P.

ARTICLE II - CONSISTANCE DES INSTALLATIONS

Les installations prises en entretien (P2) et garantie totale (P3) sont complétées par l'ANNEXE n° 1 au présent avenant pour le bâtiment suivant :

- CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF DE ROYAN (EXTENSION)

ARTICLE VI - FORME ET CONTENU DES PRIX DU C.C.T.P.

6.1.1. Fourniture de chaleur (P1)

Au titre du chauffage du CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF de ROYAN, il sera perçu la redevance ~~complémentaire~~ suivante :

<u>CHAUFFAGE pour 2000 DJU</u>	
Montant hors taxes	46 100,00 F
T.V.A. 18,6 %	8 574,60 F
Montant toutes taxes comprises	54 674,60 F

P2 Prestations

Au titre des prestations d'entretien P2, concernant les installations thermiques du CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF, il sera perçu la redevance ~~complémentaire~~ suivante :

Montant hors taxes	5 000,00 F
T.V.A. 18 %	930,00 F
Montant toutes taxes comprises	5 930,00 F

Su mot rayé NUL



Su mot rayé NUL



fl



P3 GARANTIE TOTALE

Au titre des prestations de GARANTIE TOTALE (P3),
il sera perçu la redevance ~~complémentaire~~ suivante :

Montant hors taxes	7 460,00 F
T.V.A.18,6 %	1 387,56 F
	<hr/>
Montant toutes taxes comprises	8 847,56 F

Les prix définis ci-avant s'entendent en valeur
MARCHE DE BASE soit au 10 AVRIL 1985

ARTICLE II - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter du :

* 1^{er} JUIN 1988

ARTICLE III

Les autres articles du CCAP, CCTP et des avenants 1,2
et 3 non modifiés par le présent avenant restent
normalement applicables.

Fait à BORDEAUX, le 27 SEPTEMBRE 1988

LE CLIENT

Par délégation
Mr le Député-Maire
Le 1^{er} Adjoint

LE TITULAIRE

MONTENAY S.A.
Département **CHAUFFAGE & SERVICES**
Agence Sud-Ouest Pyrénées
Le Directeur d'Agence,

sur notaire NOV





A N N E X E I

LISTE DES MATERIELS PRIS EN ENTRETIEN (P2) ET EN GARANTIE TOTALE (P3)
AU TITRE DE L'AVENANT N° 4

CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF DE ROYAN

- 1 Chaudière GUILLOT type OPTIMAGAZ puissance 173 KW
 - 1 Pompe SALMSON type C 1210 B recyclage chaudière
 - 1 Groupe pompe SALMSON type EURAMO C 2400 (FOYER)
 - 1 Groupe pompe SALMSON type EURAMO C 2400 (DORTOIR)
 - 1 Pompe GRUNDFOSS type UPC 50 - 120 (PRIMAIRE E.C.S.)
 - 1 Pompe SALMSON type EURAMO SA 15 (BOUCLE E.C.S.)
 - 1 Régulation LANDIS et GYR type RVL 41 - 10 (CHAUFFAGE DORTOIR)
 - 1 Régulation LANDIS et GYR type RVL 41 - 10 (CHAUFFAGE FOYER)
 - 1 Régulation E.C.S. LANDIS et GYR SKD 62/RCE 61 -11
 - 1 Vase d'expansion sous pression d'AZOTE ZILMET 80 l
 - 1 Ballon de production d'eau chaude sanitaire DUCHEIN 2003 l
 - 1 Echangeur eau chaude sanitaire NEPTUNE type MEP 13/07 S
-

de